Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260423-2026DM06-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin
Erstein

Arrondissement de Sélestat-

VILLE DE BARR

DÉCISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DES CHEMINS DU BUHL ET DU BUBENBACH

La Maire de la Ville de Barr,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations accordées au Maire ;

VU la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour réaménagement des chemins du Buhl et Bubenbach ;

VU les offres remises par les trois candidats,

CONSIDÉRANT que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation, le bureau d'études **LBSH Ingénierie**, a présenté l'offre techniquement la plus avantageuse pour **une rémunération provisoire de 12 474.00 €HT soit 14 968.80 €TTC** qui se décompose comme suit :

- Mission de base : 11 538.45 € HT
- Mission complémentaires : 935.55 €HT

Soit un taux de rémunération **de 3.78%** sur l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 330 000€HT.

La présente décision vise donc à attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études LBSH Ingénierie avec un taux de rémunération fixé à **3.78%** sur le montant total des travaux après attribution.

D E C I D E

Article 1er – D'ATTRIBUER un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des chemins du Buhl et du Bubenbach avec le bureau d'études LBSH Ingénierie dont le siège social est situé au 1 rue du Bruch 67210 VALFF pour un **forfait de rémunération provisoire de 12 474.00 €HT soit 14 968.80€ TTC**.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260423-2026DM06-AR

Article 2 **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge de procéder à la signature du marché et de le notifier au bureau d'études LBSH Ingénierie.

.

Décision du maire n° 6

Barr, le 16 avril 2026

Nathalie KALTENBACH
Maire de Barr

MAIRIE de la VILLE de BARR
Bas-Rhin